

CHAPITRE 5

Les livraisons des exploitations avicoles¹

En 2004, sur le champ de l'enquête, les livraisons de volailles finies ont représenté plus de 919 millions de têtes. Entre 1994 et 2004, les livraisons de gallus (dont poulets) se maintiennent, celles des autres espèces sont en baisse sauf pour le canard : la demande s'est accrue pour sa chair et pour le foie gras. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux premières régions productrices. La primauté de la Bretagne diminue un peu dans la production de volailles et même pour les œufs : sa production intensive recule. Les bassins secondaires d'élevage augmentent leur production de volailles et les productions qualité progressent et sont pour certaines récentes.

Production de volailles finies : La Bretagne recule, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées progressent

En 2004, les livraisons de volailles finies, y compris palmipèdes gras, ont représenté plus de 919 millions de têtes. Entre 1994 et 2004, les livraisons ont été moins nombreuses (- 2,3 %). Cette tendance à la baisse est confirmée par l'évolution des abattages nationaux : pendant la même période, la baisse des abattages nationaux est d'un peu plus de 7 % en têtes.

Comme en 1994, la Bretagne et les Pays de la Loire restent les deux premières régions productrices. Elles contribuent très largement à la production totale : ensemble, elles cumulent près de 63 % des livraisons françaises. La région Aquitaine, pourtant au 3^e rang, ne totalise que 6 % des livraisons. En dix ans, le classement des régions évolue peu, mais le poids de la Bretagne change. Sa part dans les livraisons françaises passe de près de 44 % à un peu plus de 36 %. La région Pays de la Loire conserve à la fois son rang (deuxième) et sa part de la production française (27 %).

La plupart des bassins de production secondaires augmentent leur part des livraisons totales. Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées progressent grâce au développement parallèle des productions de volailles de chair label rouge et de palmipèdes à foie gras.

Tableau V-1
Moins de volailles de chair, seuls les canards progressent

Évolution des livraisons de volailles finies selon l'espèce entre 1994 et 2004

	Livraisons (en millier d'animaux)		Évolution entre 1994 et 2004 en %
	en 1994*	en 2004*	
Gallus	685 741	685 194	- 0,1
Dinde	95 219	88 482	- 7
Pintade	39 815	30 975	- 22
Canard à rôtir	37 445	39 216	+ 5
Palmipèdes gras	10 607	28 637	+ 170
Caille-pigeon	70 578	46 500	- 34
Ensemble des volailles finies**	940 383	919 221	- 2,3

* dans les 66 départements en 2004 et dans les 55 départements en 1994.

** l'ensemble des volailles compte aussi les oies à rôtir et d'autres espèces dont les faisans.

Champ : exploitations dépassant un seuil minimum différent selon les animaux et les années (voir méthodologie).

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

1. Les résultats 2004 sur les livraisons proviennent du questionnaire complémentaire ; avec les 66 départements, l'enquête est exhaustive pour les exploitations professionnelles. En 1994, le champ géographique est différent : 55 départements.

L'aviculture en France est variée même si les gallus représentent une part prédominante. Les trois quarts des effectifs de volailles finies sont des gallus (poulets standard et qualité, coquelets, chapons et poulardes). Le reste est composé de dindes, canards, pintades, principalement, ainsi que d'oies, faisans, cailles, pigeons. Parmi les gallus, les poulets standard et poulets légers constituent plus de la moitié des livraisons de toutes les volailles. Les poulets sous signe officiel de qualité (label rouge, biologique ou appellation d'origine contrôlée) représentent un peu moins de 12 % de l'ensemble des livraisons. Une part significative de volailles, signalées sous le nom de « poulet autre qualité », représente près de 3 % des livraisons de poulets, soit un quart des livraisons de poulet sous signe officiel de qualité.

Gallus de chair : baisse de la production du poulet standard

Les livraisons de gallus se sont élevées à 685,2 millions d'animaux en 2004. La production globale maintient presque son niveau, mais la répartition selon la qualité évolue. Les livraisons de gallus standard s'élevaient à 556 millions de têtes en 1994 et leur niveau est de 490 millions de têtes en 2004. Au cours de ces dix années, la production qualité a compensé ce recul. La Bretagne en tête pour les niveaux de production est aussi la région qui contribue le plus à cette adaptation au marché 241 millions de têtes de poulets industriels en 1994 et 336 millions en 2004.

La Bretagne et les Pays de la Loire en tête pour les poulets de chair

Entre 1994 et 2004, la Bretagne conserve sa place de leader des productions mais livre très nettement moins de volailles et l'appareil productif perd aussi de nombreuses exploitations. Les Pays de la Loire connaissent la même évolution mais d'une moindre ampleur. Le poids de ces deux régions, dans les livraisons, baisse : 70 % en 1994 et 62 % en 2004. En Aquitaine et Midi-Pyrénées, les livraisons s'accroissent avec un appareil productif qui perd aussi des unités. Seul, le Poitou-Charentes développe à la fois ses élevages et sa production. L'Aquitaine, pour diversifier sa production avicole, développe plus fortement ses livraisons de gallus que le Poitou-Charentes devenant ainsi troisième région de production. Les productions de gallus, c'est-à-dire de poulets (tous types) et de coquelets, chapons et poulardes, affichent une spécialisation régionale forte. Près de 65 % des livraisons de poulets standard, plus des trois quarts (76 %) des livraisons de coquelets viennent de Bretagne et des Pays de la Loire. Ces deux régions sont aussi fortement exportatrices avec la production de poulets légers (type « export ») : plus de 90 % de ces livraisons ont été assurées par les régions Bretagne et Pays de la Loire. Ainsi, les 129 millions de têtes de poulets légers bretons et ligériens représentent un cinquième de l'ensemble des gallus, en France. Pour quatre autres régions, la production est aussi spécialement orientée vers les poulets standard ou léger. Leurs livraisons pour ces deux productions dépassent 70 % des livraisons de gallus : Picardie (84 %), Nord-Pas-de-Calais (81 %), Poitou-Charentes (78 %) et Basse-Normandie (72 %) viennent après la Bretagne (87 %).

La région Pays de la Loire présente une diversification des livraisons avec plus de poulets label rouge que de poulets légers pour l'exportation. Pour d'autres régions, l'association qui prime porte sur trois productions (standard, certifié et label rouge) en Rhône-Alpes et Centre ou deux (standard et label rouge) en Auvergne et Haute-Normandie.

Tableau V-2

Les gallus de chair : 3/4 des volailles finies

Livraisons de volailles finies selon l'espèce et le mode de production, en 2004

2004	Livraisons (en millier d'animaux)	Livraisons en %
Ensemble gallus	685 194	74,5
- gallus qualité	195 359	21,3
Poulet label rouge	103 991	11,3
Poulet certifié	57 969	6,3
Poulet "autre qualité"	26 193	2,9
Poulet biologique	3 681	0,4
Chapon et poularde	2 577	0,3
Poulet AOC ¹	948	0,1
- autres gallus	489 835	53,3
Poulet standard	329 501	35,8
Poulet léger type export	142 281	15,5
Coquelet	18 053	2,0
Ensemble dindes	88 482	9,6
Dinde industrielle	85 603	9,3
Dinde fermière	2 879	0,3
Ensemble pintades	30 975	3,4
Pintade standard	16 177	1,8
Pintade qualité	14 798	1,6
Autres volailles de chair	85 931	9,3
Canard à rôtir	39 216	4,3
Oie à rôtir	215	ε
Caille chair	41 125	4,5
Pigeon chair	5 375	0,5
Palmipèdes gras	28 637	3,1
Canard gras	28 078	3,0
Oie grasse	559	0,1
Ensemble* des volailles finies	919 221	100,0

* des 66 départements.

1. AOC : appellation d'origine contrôlée.

ε : pourcentage très faible c'est-à-dire moins de 0,1 %.

Champ : en 2004, exploitations dépassant un seuil minimal différent selon les animaux (voir méthodologie).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-3

L'Aquitaine et le Midi-Pyrénées accroissent leurs productions de volailles

Livraisons régionales de volailles finies, en 2004

	2004*			1994*			Évolution entre 1994 et 2004	
	Exploitations	Livraisons (en millier de têtes)	Livraisons en %	Exploitations	Livraisons (en millier de têtes)	Livraisons en %	Exploitations en %	Livraisons en %
Bretagne	3 204	333 530	36,3	3 792	410 760	43,7	- 15,5	- 18,8
Pays de la Loire	4 084	239 790	26,1	4 574	251 310	26,7	- 10,7	- 4,6
Aquitaine	3 156	58 065	6,3	4 387	36 100	3,8	- 28,1	+ 60,8
Poitou-Charentes	771	43 930	4,8	707	42 450	4,5	+ 9,1	+ 3,5
Rhône-Alpes	1 176	41 080	4,5	1 387	44 920	4,8	- 15,2	- 8,6
Centre	879	34 650	3,8	914	35 820	3,8	- 3,8	- 3,3
Midi-Pyrénées	2 076	31 320	3,4	3 531	19 730	2,1	- 41,2	+ 58,7
Nord-Pas-de-Calais	627	30 870	3,4	-	-	-	-	-
Bourgogne	569	24 120	2,6	-	-	-	-	-
Auvergne	705	24 010	2,6	-	-	-	-	-
Basse-Normandie	507	22 035	2,4	-	-	-	-	-
Picardie	317	14 110	1,5	-	-	-	-	-
Languedoc-Roussillon	121	5 325	0,6	-	-	-	-	-
Champagne-Ardenne	226	5 060	0,6	-	-	-	-	-
Haute-Normandie	52	4 990	0,5	-	-	-	-	-
Autres régions								
Ensemble des volailles finies	18 842	919 221	100,0	22 639	940 383	100,0	- 16,8	- 2,3

* dans les 66 départements en 2004 et dans les 55 départements en 1994. Le champ géographique étant différent les comparaisons régionales ne seront retenues que pour les sept premières régions (voir méthodologie).

Champ : exploitations dépassant un seuil minimum différent selon les animaux et les années (voir méthodologie).

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

Tableau V-4

63 % des gallus élevés en Bretagne et Pays de la Loire, en 2004

Livraisons régionales de gallus finis selon le type, en 2004

2004	Livraisons de gallus									
	Poulet standard		Poulet léger		Poulets toutes qualités ¹		Coquelet, chapon et poularde		Tous gallus	
	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%
Bretagne	139 940	42,5	101 430	71,3	23 800	12,3	12 350	59,8	277 520	40,5
Pays de la Loire	72 440	22,0	27 770	19,5	53 510	27,8	2 470	12,0	156 190	22,8
Aquitaine	5 410	1,6	100	0,1	26 280	13,6	1 420	6,9	33 210	4,8
Poitou-Charentes	16 910	5,1	5 525	3,9	6 200	3,2	125	0,6	28 760	4,2
Rhône-Alpes	12 950	3,9	310	0,2	14 750	7,7	255	1,2	28 265	4,1
Centre	12 300	3,7	1 200	0,8	13 765	7,1	330	1,6	27 595	4,0
Nord-Pas-de-Calais	20 210	6,1	3 090	2,2	5 030	2,6	420	2,0	28 750	4,2
Midi-Pyrénées	3 180	1,0	210	0,1	11 600	6,0	480	2,3	15 470	2,3
Bourgogne	5 780	1,8	180	0,1	14 415	7,5	320	1,5	20 695	3,0
Auvergne	12 410	3,8	95	0,1	8 320	4,3	290	1,4	21 115	3,1
Basse-Normandie	12 040	3,7	470	0,3	5 100	2,6	90	0,4	17 700	2,6
Picardie	9 040	2,7	1 330	0,9	1 950	1,0	50	0,3	12 370	1,8
Haute-Normandie	770	0,2	-	-	2 750	1,4	90	0,4	3 610	0,5
Languedoc-Roussillon	870	0,3	n.s	0,0	2 665	1,4	40	0,2	3 575	0,5
Ensemble*	329 500	100,0	142 280	100,0	192 780	100,0	20 630	100,0	685 190	100,0

* des 66 départements.

1. Les poulets toutes qualités regroupent à la fois les poulets « certifiés » et « autres qualités » et les signes officiels label rouge, appellation d'origine contrôlée (AOC) et ceux issus de l'agriculture biologique.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture, 2004

Tableau V-5

Pays de la Loire, leader du label rouge

Livraisons régionales de poulets qualité finis selon le type, en 2004

2004	Poulet certifié		Poulet Label rouge		Poulet appellation d'origine contrôlée		Poulet Bio		Poulet autre qualité		Poulet toutes qualités	
	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%	Livraisons (en millier de têtes)	%
Bretagne	11 500	19,8	7 890	7,6	–	–	80	2,3	4 330	16,5	23 800	12,3
Pays de la Loire	15 730	27,1	34 150	32,8	–	–	1340	36,4	2 290	8,7	53 510	27,8
Aquitaine	590	1,0	22 790	21,9	–	–	690	18,7	2 210	8,4	26 280	13,6
Poitou-Charentes	1 980	3,4	2 500	2,4	–	–	240	6,5	1 090	4,2	6 200	3,2
Rhône-Alpes	6 410	11,1	6 330	6,1	393	41,5	–	–	2 010	7,7	14 750	7,7
Centre	3 120	5,4	5 510	5,3	–	–	490	13,3	4 645	17,7	13 765	7,1
Nord-Pas-de-Calais	1 070	1,8	2 900	2,8	–	–	40	1,1	1 020	3,9	5 030	2,6
Midi-Pyrénées	1 750	3,0	7 500	7,2	–	–	340	9,2	2 010	7,7	11 600	6
Bourgogne	9 930	17,1	2 730	2,6	555	58,5	40	1,2	1 160	4,4	14 415	7,5
Auvergne	940	1,6	6 680	6,4	–	–	10	0,2	690	2,6	8 320	4,3
Basse-Normandie	1 870	3,2	1 450	1,4	–	–	240	6,5	1 540	5,9	5 100	2,6
Picardie	660	1,1	950	0,9	–	–	–	–	340	1,3	1 950	1
Haute-Normandie	210	0,4	1 180	1,1	–	–	n.s.	–	1 360	5,2	2 750	1,4
Languedoc-Roussillon	1 310	2,3	390	0,4	–	–	165	4,5	800	3,1	2 665	1,4
Ensemble*	57 970	100,0	103 990	100,0	948	100,0	3 680	100,0	26 190	100,0	192 780	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus livrant des poulets qualité.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-6

Des régions nord très orientées vers la production industrielle

Répartition des livraisons régionales de gallus finis selon le type, en 2004

En %

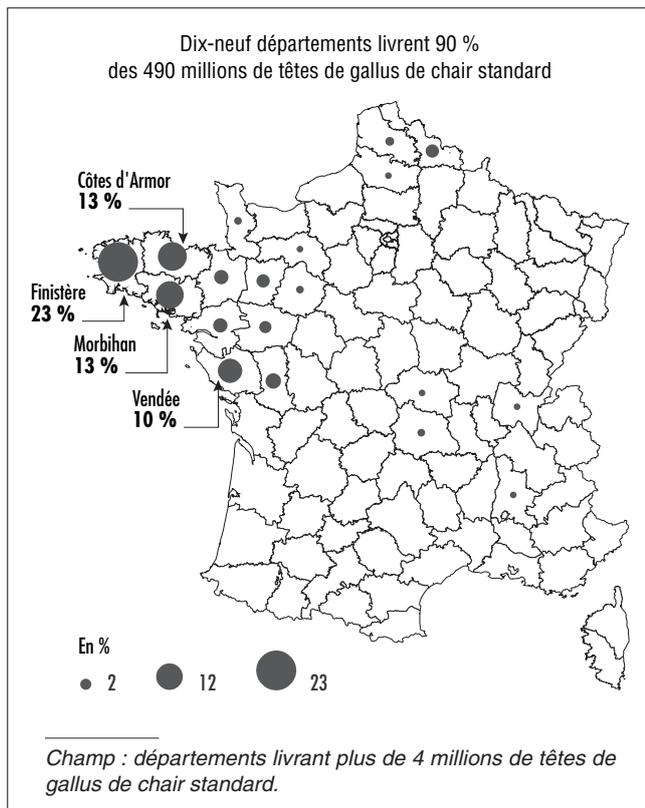
2004	Livraisons de gallus									
	Coquelet	Poulet léger	Poulet Standard	Poulet certifié	Poulet LR	Poulet AOC	Poulet Bio	Poulet autre qualité	Chapon et poularde	Tous gallus
Bretagne	4,4	36,5	50,5	4,1	2,8	–	0,0	1,6	0,1	100,0
Pays de la Loire	1,0	17,8	46,3	10,1	21,8	–	0,9	1,5	0,6	100,0
Aquitaine	2,8	0,3	16,3	1,8	68,6	–	2,1	6,6	1,5	100,0
Poitou-Charentes	0,3	19,3	59,1	6,9	8,7	–	1,7	3,8	0,2	100,0
Rhône-Alpes	0,3	1,1	44,7	22,2	21,9	1,4	0,8	7,0	0,6	100,0
Centre	0,8	4,4	45,4	11,5	20,3	–	0,1	17,1	0,4	100,0
Nord-Pas-de-Calais	1,3	10,8	70,3	3,7	10,1	–	0,0	3,6	0,2	100,0
Midi-Pyrénées	1,2	1,4	20,7	11,4	48,7	–	1,6	13,1	1,9	100,0
Bourgogne	1,3	0,9	27,9	48,0	13,2	2,7	0,2	5,6	0,2	100,0
Auvergne	0,9	0,4	57,8	4,4	31,2	–	1,6	3,2	0,5	100,0
Basse-Normandie	0,3	2,7	69,0	10,7	8,3	–	0,0	8,8	0,2	100,0
Picardie	0,3	10,7	73,0	5,3	7,7	–	0,0	2,8	0,2	100,0
Haute-Normandie	2,0	0,0	21,4	5,8	32,7	–	0,0	37,6	0,5	100,0
Languedoc-Roussillon	0,2	0,0	24,3	36,6	11,0	–	4,6	22,4	0,9	100,0
Ensemble*	2,6	20,8	48,1	8,5	15,2	0,1	0,5	3,8	0,4	100,0

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Carte V-1
Production intensive de poulets dans l'Ouest



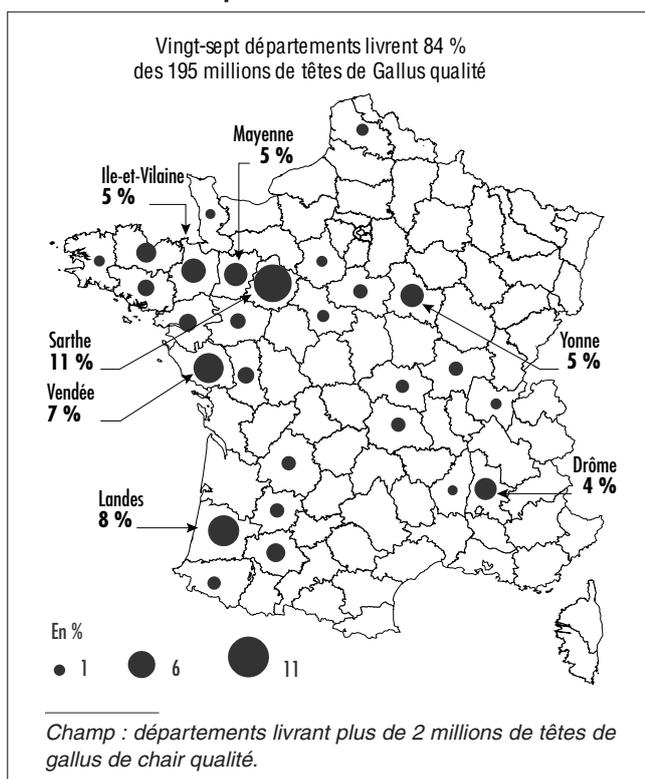
Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

La production de poulets fait plus de place à la qualité

En 2004, 28 % de la production respecte des règles diverses de qualité, c'est plus à la fois en nombre et en proportion qu'en 1994 (15 %). La tendance est la même pour les poulets labellisés : 15 % en 2004 et 7 % en 1994. La production labellisée proche de 104 millions de têtes dépasse les productions « certifiées » et « autre qualité » (84 millions de têtes). Pour les trois signes officiels de qualité (label rouge, AOC ou biologique), la production est de 109 millions de têtes de gallus soit 16 % de l'ensemble des gallus.

L'évolution vers la qualité des élevages de poulets est plutôt récente : elle se produit entre 1994 et 2004 plutôt qu'après 1986. La production de qualité avec signes a augmenté d'environ 50 % en dix ans. Elle couvre diverses appellations : le label rouge est en forte augmentation par rapport à 1994, la production bio reste discrète et les livraisons d'appellation d'origine contrôlée (AOC) se limitent à la Bresse. Les poulets « volailles de Bresse » sont produits dans la seule zone AOC française qui s'étend sur trois régions. La région Rhône-Alpes (département de l'Ain) en livre 41 % et la Bourgogne (département de Saône-et-Loire) 59 %. Ne sont pas comptées, dans l'enquête, les livraisons de la

Carte V-2
La production de gallus « qualité » est fortement dispersée



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau V-7
Les labels qualité gagnent du terrain en Pays de la Loire et Aquitaine

Part des livraisons régionales de poulets de qualité et certifiés, en 1994 et en 2004

	En 2004		Poulets label rouge	
	Poulets « certifié » + « autres qualités »	Poulets label rouge + AOC + Bio	En 1994	En 2004
Pays de la Loire	21,8	33,0	41,5	32,8
Aquitaine	3,4	21,8	17,0	21,9
Bretagne	19,2	19,2	8,2	7,6
Rhône-Alpes	2,5	2,7	7,4	6,1
Centre	3,7	2,8	6,1	5,3
les cinq régions	50,6	79,5	80,2	73,7
Ensemble *	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble * (en millier d'animaux)	82 560	107 590	83 150	103 990

* des 66 départements, en 2004 et des 55 départements, en 1994.
Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus et en 1994, 500 animaux ou plus.

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994, 2004

partie franc-comtoise (Jura) de cette zone AOC, qui sont toutefois très inférieures aux livraisons des deux autres régions.

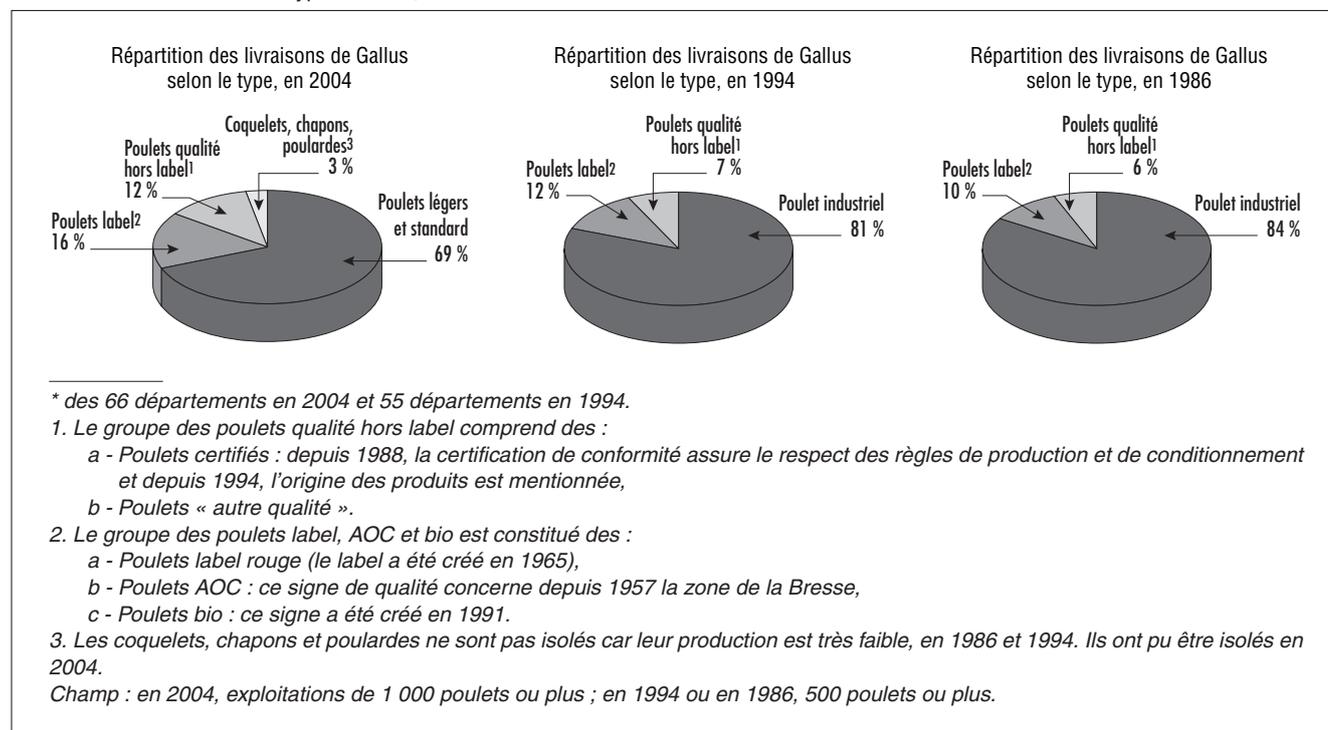
Deux régions (Pays de la Loire et Aquitaine) cumulent plus de la moitié des livraisons de poulets « label rouge ». Si la plupart des régions augmente leurs livraisons, la principale région productrice, les Pays de la Loire a une production un peu inférieure en 2004 qu'en 1994. L'Aquitaine aussi affiche une spécialisation pro-

noncée en production de gallus de qualité : presque les trois quarts de ses livraisons portent un des trois signes de qualité ; en région Midi-Pyrénées cette proportion est de la moitié. Ces deux régions présentent également les parts de production de chapons et poulardes les plus élevées (avec près de 2 % des livraisons). La région Pays de la Loire ajoute à sa forte production labellisée de 34 millions de têtes, un peu plus d'un million de poulets issus de l'agriculture biologique, elle est aussi la première région de production de poulets bio.

Graphique V-1

Une production qui se segmente au bénéfice des productions de qualité entre 1994 et 2004

Livraisons de Gallus selon le type en 1986, 1994 et 2004*



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1986, 1994, 2004

La taille des fournisseurs dépend du type de production

Les producteurs livrent en moyenne 56 000 animaux l'an, en 2004. La structure des livraisons de l'ensemble des gallus fait apparaître une dichotomie de la population des éleveurs de poulets : environ un quart des exploitations livre moins de 10 000 animaux l'an (soit près de 2 % des livraisons) tandis qu'un autre quart livre plus de 50 000 animaux l'an, ce second groupe assurant 78 % des livraisons. Cette dichotomie est essentiellement liée aux différents types de gallus et modes d'élevage. Ainsi, 78 % des producteurs de pou-

lets légers (type export), 50 % des producteurs de poulets standard et 42 % des producteurs de poulets certifiés livrent plus de 50 000 animaux l'an. À l'inverse, 45 % des producteurs de poulets biologiques, 74 % des producteurs de poulets dits « autre qualité » et 91 % des producteurs de poulets AOC livrent moins de 10 000 animaux l'an. Les producteurs de poulets label rouge se positionnent dans une situation intermédiaire, avec seulement 4 % des producteurs livrant plus de 50 000 animaux l'an, et seulement 21 % de producteurs livrant moins de 10 000 animaux l'an. La plupart des producteurs de poulet label rouge (60 %) se situent entre 10 000 et 30 000 animaux livrés dans l'année.

Tableau V-8 A
Grandes productions pour les poulets standard ou légers, petites exploitations pour les poulets de qualité
Structure des exploitations selon leurs livraisons et selon le type détaillé de production, en 2004

Taille des élevages de gallus selon leurs livraisons	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Nombre d'animaux livrés (en milliers de têtes)	Livraisons en %	Livraisons moyennes (en milliers de têtes)
Tous gallus					
Moins de 10 milliers de têtes	3 320	27,2	12 915	1,9	3,9
de 10 à 20 milliers de têtes	2 377	19,4	33 582	4,9	14,1
de 20 à 30 milliers de têtes	1 928	15,8	47 385	6,9	24,6
de 30 à 50 milliers de têtes	1 468	12,0	55 560	8,1	37,9
de 50 à 100 milliers de têtes	1 107	9,1	77 778	11,4	70,3
de 100 à 200 milliers de têtes	1 149	9,4	159 342	23,3	138,7
de 200 à 500 milliers de têtes	760	6,2	224 181	32,6	295,0
500 milliers de têtes et plus	113	0,9	74 451	10,9	658,9
Ensemble*	12 222	100,0	685 194	100,0	56,1
Poulets standard					
Moins de 10 milliers de têtes	254	8,2	991	0,3	3,9
de 10 à 20 milliers de têtes	287	9,3	4 323	1,3	15,1
de 20 à 30 milliers de têtes	303	9,8	7 150	2,2	23,6
de 30 à 50 milliers de têtes	401	13,0	15 844	4,8	39,5
de 50 à 100 milliers de têtes	598	19,5	43 720	13,3	73,1
de 100 à 200 milliers de têtes	765	24,9	104 392	31,7	136,5
de 200 à 500 milliers de têtes	426	13,8	124 284	37,7	291,7
500 milliers de têtes et plus	45	1,5	28 796	8,7	639,9
Ensemble*	3 079	100,0	329 501	100,0	107,0
Poulets légers (type export)					
Moins de 10 milliers de têtes	26	3,5	90	0,1	3,5
de 10 à 20 milliers de têtes	26	3,5	394	0,3	15,2
de 20 à 30 milliers de têtes	46	6,3	1 124	0,8	24,4
de 30 à 50 milliers de têtes	66	9,0	2 618	1,8	39,7
de 50 à 100 milliers de têtes	113	15,4	8 230	5,8	72,8
de 100 à 200 milliers de têtes	198	27,0	29 163	20,5	147,3
de 200 à 500 milliers de têtes	204	27,9	63 671	44,7	312,1
500 milliers de têtes et plus	54	7,4	36 991	26,0	685,0
Ensemble*	733	100,0	142 281	100,0	194,1
Coquelets					
Moins de 10 milliers de têtes	96	35,4	238	1,3	2,5
de 10 à 20 milliers de têtes	43	15,8	607	3,4	14,1
de 20 à 30 milliers de têtes	18	6,6	447	2,5	24,8
de 30 à 50 milliers de têtes	27	9,9	984	5,5	36,4
de 50 à 100 milliers de têtes	33	12,1	2 387	13,2	72,3
de 100 à 200 milliers de têtes	25	9,2	3 953	21,9	158,1
de 200 à 500 milliers de têtes	27	9,9	7 378	40,8	273,3
500 milliers de têtes et plus	3	1,1	2 059	11,4	686,3
Ensemble*	272	100,0	18 053	100,0	66,4

Tableau V-8 B

	Nombre d'exploitations	Exploitations en %	Nombre d'animaux livrés (en milliers de têtes)	Livraisons en %	Livraisons moyennes (en milliers de têtes)
Poulets certifiés					
Moins de 10 milliers de têtes	194	20,3	934	1,6	4,8
de 10 à 20 milliers de têtes	141	14,7	2 064	3,6	14,6
de 20 à 30 milliers de têtes	92	9,6	2 192	3,8	23,8
de 30 à 50 milliers de têtes	128	13,4	4 874	8,4	38,0
de 50 à 100 milliers de têtes	215	22,4	14 976	25,8	69,7
de 100 à 200 milliers de têtes	129	13,5	16 843	29,0	130,6
de 200 à 500 milliers de têtes	56	5,9	14 873	25,7	265,6
500 milliers de têtes et plus	2	0,2	1 212	2,1	606,0
Ensemble*	957	100,0	57 969	100,0	60,6
Poulets Label Rouge					
Moins de 10 milliers de têtes	1 051	20,8	6 124	5,9	5,8
de 10 à 20 milliers de têtes	1 636	32,3	23 034	22,2	14,1
de 20 à 30 milliers de têtes	1 405	27,7	34 954	33,5	24,9
de 30 à 50 milliers de têtes	790	15,6	29 085	28,0	36,8
50 milliers de têtes et plus	182	3,6	10 794	10,4	59,3
Ensemble*	5 064	100,0	103 991	100,0	20,5
Poulets AOC					
Moins de 10 milliers de têtes	187	91,2	710	74,9	3,8
10 milliers de têtes et plus	18	8,8	238	25,1	13,2
Ensemble*	205	100,0	948	100,0	4,6
Poulets biologiques					
Moins de 10 milliers de têtes	131	44,5	582	15,8	4,4
de 10 à 20 milliers de têtes	108	36,6	1 402	38,1	13,0
de 20 à 30 milliers de têtes	32	10,8	769	20,9	24,0
30 milliers de têtes et plus	24	8,1	928	25,2	38,7
Ensemble*	295	100,0	3 681	100,0	12,5
Poulets « autre qualité »					
Moins de 10 milliers de têtes	1 741	73,5	4 975	19	2,9
de 10 à 20 milliers de têtes	291	12,3	4 047	15,5	13,9
de 20 à 30 milliers de têtes	142	6,0	3 321	12,7	23,4
de 30 à 50 milliers de têtes	95	4,0	3 516	13,4	37,0
50 milliers de têtes et plus	99	4,2	10 334	39,4	104,4
Ensemble*	2 368	100,0	26 193	100,0	11,1
Chapons et poulardes					
Moins de 1 millier de têtes	647	45,6	141	5,5	0,2
de 1 à 2 milliers de têtes	149	10,5	219	8,5	1,5
de 2 à 3 milliers de têtes	403	28,4	966	37,5	2,4
3 milliers de têtes et plus	220	15,5	1 250	48,5	5,7
Ensemble*	1 419	100,0	2 577	100,0	1,8

* des 66 départements.

Champ : en 2004, exploitations de 1 000 poulets ou plus. Pour les chapons et poulardes, le seuil est abaissé.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les livraisons de dindes diminuent en dix ans

Les livraisons de dindes sont passées, entre 1994 et 2004, de 95 millions de têtes à seulement 88 millions, soit un repli prononcé de l'ordre de 7 %. En nombre de têtes, la production de dindes représente environ 10 % de la production de volailles de chair. Le repli de la production correspond à une baisse de la consommation

de cette chair ; cette dernière est aussi concurrencée par la viande de poulet. Les dindes de souches industrielles, animaux de fort gabarit destinés pour l'essentiel à la découpe, représentent l'écrasante majorité (97 %) des dindes livrées.

En 2004, dans les onze régions qui livrent plus d'un million de têtes, les dindes industrielles forment entre 92 et 99 % du cheptel de volailles de chair finies.